Image not found or type unknown

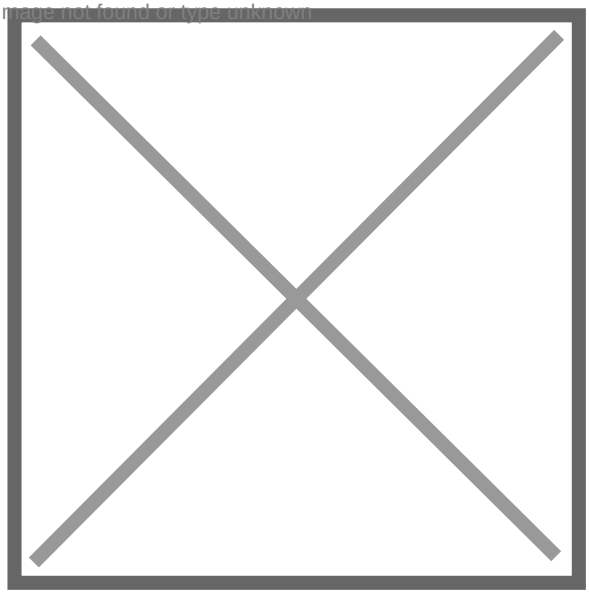

Une colocation qui n'en finit pas...

Par **Lilou28O**, le **30/11/2011** à **09:42**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons tourné le problème dans tous les sens avant de nous tourner vers un forum mais nos réflexions ont été aussi épuisantes que vaines.
Mon petit ami et moi sommes en couple depuis plus d'un an. Cela faisait 3 ans qu'il était en coloc avec un drôle de bougre qui mis à part fumer sans cesse et ruminer sa solitude cloisonné à longueur de journée dans sa chambre, n'avait pas posé de réelles problématiques de colocation... jusqu'au jour où j'ai mis un bout d'orteil sur le territoire de la colocation. ma présence a commencé à l'indisposer fortement car elle donnait manifestement lieu à des violents claquements de porte. Après avoir mis cela sur le compte de son caractère peu sociable, nous avons tenté de prendre du recul, ma présence se faisant pour le ménager plus rare. Nous lui en avons parlé, il n'a pas su dire grand chose... mais a fait venir sa copine pendant trois mois non stop. Il me semble utile de rappeler que bien que pour ma part il ne m'a jamais semblé anormal de passer du temps avec mon petit ami à son domicile, je me suis toujours faite toute petite pour tenter de minimiser les sourdes colères du coloc.

Une des principales manifestations de cette colère a été de répéter à tue tête qu'il avait un appart en vue et qu'il allait claquer la porte... chaque mois l'espoir grandissait jusqu'au jour où il a posé un préavis oral au propriétaire d'un mois... il y a un mois de cela. Il l'a rappelé hier pour dire que finalement il ne partait pas. Il faut savoir que j'ai de mon côté quitté mon appart car son préavis nous permettait d'envisager de nous installer ensemble, mon petit ami et moi dans l'appartement. Maintenant, tout semble s'effondrer autour de nous et autour du propriétaire qui aurait vivement souhaité que nous reprenions l'appartement (il est peut être bon de rappeler que le colocataire payait parfois aléatoirement son loyer... par exemple tous les deux mois....). L'ambiance est désormais chaotique et presque violente. Nous nous demandons alors quelles sont les possibilités qui s'offrent à mon petit ami ? En déposant son

préavis, cela entraîne-t-il l'annulation de leur bail commun ? Le colocataire serait il alors tenu de partir sachant que le propriétaire ne souhaite pas lui louer à lui seul et pas non plus à une nouvelle colocation, la fin de la dernière aventure de colocation l'ayant quelque peu laissé amer....

Je vous remercie infiniment des conseils que vous pourrez nous soumettre...

Par **corimaa**, le **30/11/2011** à **11:50**

Son preavis est nul car il ne l'a pas fait par lettre RAR ou par huissier, donc il est en droit de rester dans les lieux. Par contre, c'est vous qui n'auriez jamais du donner le votre avant d'etre sure que le congé avait ete donné dans les regles.

Vous reste plus qu'à lui pourrir la vie comme il le fait avec vous, il n'aura plus qu'une envie avec un peu de chance, celle de partir et ce coup ci, vous n'omettrez pas de lui dire de presenter son conges par LRAR

Le proprietaire peut aussi lui signifier son congé pour non paiement du loyer et lui envoyer un preavis par huissier

Par **cocotte1003**, le **30/11/2011** à **12:29**

Bonjour, si votre petit ami envoie son congé et donc part, il restera caution solidaire du paiement des loyers jusqu'à la fin du période triénale (3 ou 6 ou 9 ...), c'est ce que doit tres tres certainement stipuler le bail. le bail n'est donc pas caduque du fait de son préavis. La meilleure solution pour vous deux et ue le colocataire parte, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés